



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 FEVRIER 2018
20 H 00**

Effectif légal en exercice	27
Présents à la séance	22
Absents	5
Votants	24

Le Conseil Municipal de la Ville de RUPT SUR MOSELLE, régulièrement convoqué le 19 février 2018, s'est réuni le lundi 26 février 2018 à 20 h 00, à la Mairie de RUPT SUR MOSELLE, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRAMZAL, Maire.

Madame Nadine KONDRATOW a été nommée secrétaire de séance.

Titre	Prénom	Nom	Qualité	PRESENTS	EXCUSES	POUVOIR A	ABSENTS
Monsieur	Stéphane	TRAMZAL	MAIRE	X			
Monsieur	Jacques	BELLINI	1 ^{er} ADJOINT	X			
Madame	Brigitte	FOPPA	2 ^{ème} ADJOINT	X			
Monsieur	Jean Marc	TISSERANT	3 ^{ème} ADJOINT	X			
Madame	Gisèle	VIGNERON	4 ^{ème} ADJOINT	X			
Monsieur	Jean Pierre	PERRIN	5 ^{ème} ADJOINT	X			
Madame	Marie Madeleine	LABREUCHE	6 ^{ème} ADJOINT	X			
Monsieur	Marcel	LAURENCY		X			
Madame	Marie Claire	PERROTEY		X			
Madame	Nelly	JEANNETTE		X			
Monsieur	Didier	VINCENT		X			
Madame	Annie	FAIVRE		X			
Madame	Sylvie	HERVE			X	Brigitte FOPPA	
Monsieur	Christian	GENET			X		
Monsieur	Martial	ARNOULD		X			
Monsieur	Christian	PIERRE					X
Monsieur	Jérôme	ROBINET		X			
Madame	Nadine	KONDRATOW		X			
Madame	Gisèle	MATHIOT		X			
Monsieur	Gérald	GRANDCLAUDE			X		
Madame	Valérie	MIRASSOL		X			
Madame	Caroline	SCHUTZ		X			
Monsieur	Fabien	MANGEAT		X			
Monsieur	Daniel	CHEVALLEY		X			
Monsieur	Jean Claude	VALDENNAIRE			X	Daniel CHEVALLEY	
Madame	Isabelle	NORMAND		X			
Madame	Sophie	LEDUC		X			

N° 2018/010 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02
Approbation du Conseil Municipal du 19 février 2018

N° 2018/011 Domaine de compétence Enseignement – 08-01
Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire

N° 2018/012 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Crédits scolaires

Délibération n° 2018/010**Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02****Approbation du Conseil Municipal du 19 février 2018**

Le Conseil Municipal, après délibération, et prise en compte des remarques suivantes :

Madame Isabelle NORMAND souhaite que soit précisé dans la délibération n° 2018/02 sur le débat d'orientation budgétaire :

- « le bâtiment qui va être acquis sur fonds publics pour 151 000 € est le bâtiment DIEUDONNE à Lépanges/Maxonchamp. A quoi cet achat est-il destiné ? ».

Réponse de Monsieur le Maire :

Il s'agit de SR2M, entreprise de mécanique de précision

- Madame Isabelle NORMAND souhaite qu'apparaisse sa question sur l'ancien ALDI : « La commune a acheté quelque peu précipitamment l'ancien ALDI et on apprend aujourd'hui que M BOLMONT s'est installé à Gérardmer. Que s'est-il passé et que va-t-on faire de ce bâtiment ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

Gérardmer offre un meilleur passage touristique. Un nouveau projet est à l'étude, il vous sera présenté prochainement

Madame Isabelle NORMAND souhaite qu'apparaisse sa question à Monsieur le Maire dans la délibération n° 2018/03 – Acquisition du site CVC : « Lors du dernier conseil municipal, vous nous aviez informé du fait que le groupe HILZINGER souhaitait acquérir une parcelle de terrain derrière l'entreprise mais que le vendeur refusait de parceller sa vente. Et nous apprenons aujourd'hui que la commune va tout acheter, terrain et bâtiment CVC. Que fera-t-on de cet immense bâtiment ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

Le projet de l'entreprise COUVAL-HILZINGER vous sera présenté après le Conseil Municipal du 26 février 2018 par Monsieur HILZINGER

Madame Isabelle NORMAND et Monsieur Daniel CHEVALLEY demandent que soit précisé dans la délibération n° 2018/03 – Acquisition du site de la CVC que ce sont eux qui ont demandé que l'acquéreur pressenti s'engage à acheter le bien.

Monsieur Daniel CHEVALLEY demande que soit précisé dans la délibération n° 2018/03 – Acquisition du site de la CVC que c'est lui qui a demandé que la dépollution du site soit prise en charge par le vendeur.

ADOpte le procès verbal de la séance du 19 février 2018.

Délibération n° 2018/011**Domaine de compétence Enseignement – 08-01****Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire**

Suite à la consultation des différents Conseils d'Ecole, Monsieur le Maire explique qu'il convient de solliciter le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation nationale) pour demander une dérogation quant à l'organisation des temps scolaires, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019.

Les écoles maternelle et élémentaire du Centre ainsi que l'école des Meix souhaitent conserver un rythme scolaire sur 4 jours, comme appliqué pour l'année scolaire 2017-2018.

Le vote effectué lors du Conseil d'école du RPI de Saulx-Ferdrupt du 23 février 2018, a décidé un rythme scolaire sur 4 jours, à compter de l'année scolaire 2018-2019. **Monsieur le Maire précise qu'il conviendra néanmoins d'attendre la décision du Conseil Municipal de FERDRUPT.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE l'application de la semaine scolaire de 4 jours pour les écoles maternelle et élémentaire du Centre, pour l'école des Meix ainsi que pour le RPI de Saulx-Ferdrupt, à compter de l'année scolaire 2018-2019

Délibération n° 2018/012

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01 **Crédits scolaires**

Le voyage à Paris prévu par l'école de Saulx les 15 et 16 mai 2018, devait s'effectuer en train et métro.

L'Inspecteur de l'Education Nationale précise que le métro ne peut être emprunté pour des raisons de sécurité dans le cadre du plan vigipirate.

L'utilisation d'autres moyens de transport entraînera un surcoût pour l'école :

- Rappel tarif train-métro : 174.04 € par élève
- Tarif car pour la totalité du voyage : 242.71 € par élève
- Tarif train-car parisien : 234.27 € par élève.

La solution train-car parisien a été retenue. Le surcoût sera financé par l'Amicale de l'école, les familles et une participation supplémentaire des communes de Rupt sur Moselle et Ferdrupt.

Pour mémoire, l'effectif prévisionnel est de 17 élèves.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE le versement d'une somme supplémentaire de 30 € par élève de Rupt sur Moselle, qui s'ajouteront aux 110 € par élève votés par délibération du 18 décembre 2017.

Séance levée à 20H29

Le Maire
Stéphane TRAMZAL